

Décision

Générale

colonial

Décision n° 109 concernant t'a permission accordée à M. Raolison, écrivain interprète du O. S. M

n° 109

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date de publication
6 février 1947

Date du numéro
28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 1 er août 1944 accordant des congés de convalescence et des permissions d'absence aux fonctionnaires coloniaux

Vule décret du 6 novembre 19-46 portant à six mois la durée des permissions d'absence

Vula décision n° 1172 du 30 septembre 1916 accordant du permission d'absence de trois mois pour en jouir à Madagascar à l'écrivain interprète de 4°classe du cadre local de Madagascar Raolison,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

La permission d'absence accordée à lécrivain interprète de 4 classe du cadre spécial de Madagascar, Raolison. en service à l'hôpital colonial de Djibouti, est prolongée pour une durée de trois mois. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouvertu ur, P.-H. SIRIEX.